

Je soussigné souscrit à la procédure de prélèvement automatique pour l'année scolaire 2017/2018 et autorise le service intendance du lycée Renaudeau/La Mode à prélever selon les modalités prévues ci-dessous :

➤ PRELEVEMENTS INTERNAT

L'échéancier s'établit comme suit :

10 octobre 2017 : 189 €	10 novembre 2017 : 189 €	11 décembre 2017 : solde 1er trimestre
10 janvier 2018 : 150 €	12 février 2018 : 150 €	12 mars 2018 : solde 2ème trimestre
11 mai 2018 : 150 €	11 juin 2018 : 150 €	10 juillet 2018 : solde 3ème trimestre

Vous recevrez régulièrement des factures relatives à l'internat. Elles sont destinées à vous informer du coût réel du service de restauration. En cas de prélèvement automatique, **vous ne devez en aucun cas en tenir compte pour le paiement.**

➤ PRELEVEMENTS DEMI-PENSION

Les modalités sont les suivantes :

Premier prélèvement de 76 € (20 repas) fin août. Ensuite, dès que le solde de la carte sera inférieur à 5 repas (19 €), nous lancerons un nouveau prélèvement de 76 €. La date de prélèvement n'est donc pas fixe mais liée au solde de la carte.

En fin d'année scolaire, au plus tard le 15 juillet, nous effectuerons le remboursement du reliquat du compte élève.

NOM DES PARENTS :

NOM ET PRENOM DE(S) L'ELEVE(S) :
.....

REGIME :

INTERNE

DEMI-PENSIONNAIRE

CLASSE :

Je complète également le mandat de prélèvement SEPA au verso et joins un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC).

Fait à, le

Signature,

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Agent cptable Lycée Renaudeau à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Agent cptable Lycée Renaudeau.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 46 ESD 490099

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Agent cptable Lycée Renaudeau

Adresse : 11 Rue de la Tuilerie

BP 12124

Code postal : 49321

Ville : CHOLET CEDEX

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

				(
--	--	--	--	---	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agent cptable Lycée Renaudeau. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Agent cptable Lycée Renaudeau.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.